

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 juillet 2007, à 20h00, au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Michel Croteau, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCES MOTIVÉES:

Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et aux autres personnes présentes.

7587- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 16 juillet 2007 en ajoutant les points suivants:

- Signature du protocole d'entente;
- Subvention;
- Cabanons;
- Revégétalisation.

7588 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 18 juin 2007

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 18 juin 2007, tel que rédigé.

7589 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2007;
- Réconciliation bancaire au 30 juin 2007;
- Rapports budgétaires pour le mois de juin 2007.

7590 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2007-147 à 2007-170 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7591 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault dépose son rapport pour le mois de juin 2007. Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mai 2007.

7591-A Suivi de l'avis d'infraction concernant le 558, Chemin Thomas Maher

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil, suite aux précisions apportées par le propriétaire, qu'il avait mentionné sur la demande de permis que les dimensions maximales pour le quai de ce citoyen étaient de 30 mètres carrés et ce dernier avait accepté en signant ladite demande.

Considérant toutes les explications données, il est convenu que Monsieur doit respecter la réglementation en rapetissant son quai de 39 m.c. à 30 m.c. tel que le stipule la réglementation et qu'en plus, il lui soit imposé une amende minimale de 100\$ s'il ne le fait pas.

7591-B Suivi de l'avis d'infraction concernant le 30, Chemin Thomas Maher

Monsieur Bourgault mentionne qu'il a transmis un avis d'infraction au propriétaire du 30, Chemin Thomas Maher pour une construction qui avait été faite sans permis sur la rive. Me Michel Croteau s'est rendu sur les lieux à la demande du propriétaire pour constater ce qui avait été fait et après discussion, la solution suivante est retenue soit, défaire la partie en béton qui a été ajoutée pour retenir le mur, stabiliser le muret avec

de l'enrochement entrelacé de végétation et de plantes qui pourront se répandre sur le muret et imposer une amende de 100 \$ pour n'avoir pas demandé de permis.

7592 – Acceptation de la dérogation mineure pour le 554, Chemin Thomas Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 554, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph.

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 7 juillet 2007;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Coulombe, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 554, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

7593- Avis de motion concernant un amendement au règlement 91-97 sur l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur Michel Croteau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour amender le règlement 91-97 sur l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières et le rendre conforme à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q. chapitre D-15.1)

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

7594 – Demande d'appui technique du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

ATTENDU QUE les villes de Lac-Saint-Joseph, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac se proposent d'évaluer les apports en phosphore au lac St-Joseph et sa capacité de support en prenant en considération les avancées scientifiques de M. Richard Carignan;

ATTENDU QUE pour ce faire, les trois villes sollicitent l'assistance technique du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pourrait agir à titre de maître d'œuvre de cette initiative;

ATTENDU QUE les résultats de ce type d'étude-pilote pourraient être d'un précieux apport pour d'autres problématiques de cyanobactéries dans les lacs de la MRC de la Jacques-Cartier et du Québec;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil sollicite l'appui technique du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour permettre à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier de réaliser une étude-pilote évaluant les apports en phosphore au lac Saint-Joseph et sa capacité de support en prenant en compte les récentes avancées scientifiques de M. Richard Carignan.

7595 – DEMANDE D'ADOPTION PAR LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER D'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Lac-Saint-Joseph dispose d'un délai de deux ans pour se conformer au contenu du schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 15 juillet 2004;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait initialement jusqu'au 15 juillet 2006 pour effectuer les modifications nécessaires à sa réglementation d'urbanisme, afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions souhaite que la municipalité adopte d'ici les six prochains mois, des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris une révision en profondeur de sa réglementation d'urbanisme, et que cet exercice fait partie d'une démarche participative à laquelle les citoyennes et citoyens sont appelés à collaborer;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a vécu depuis deux (2) ans, un changement de Conseil municipal ainsi qu'une réorganisation des services municipaux en engageant une nouvelle directrice générale et un inspecteur municipal à plein

temps qui est responsable de la révision complète des règlements d'urbanisme en collaboration avec le Comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph s'est beaucoup impliquée dans le projet de réfection du Chemin Thomas Maher qui ceinture le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph et qui sera complété en mai et juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a dû tenir une consultation par référendum pour pouvoir procéder à la réfection du Chemin Thomas Maher;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aurait besoin d'un délai supplémentaire d'environ un an pour terminer les travaux déjà en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Québec adoptera au cours des prochaines semaines un projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD) et que les municipalités devront, suite à son entrée en vigueur, intégrer à leurs réglementations le contenu du SMAD et de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'accord pour appliquer certains éléments du schéma d'aménagement révisé ainsi que son contenu normatif, afin de mettre rapidement en application les orientations gouvernementales en matière de gestion du territoire;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Michel Croteau et résolu à l'unanimité de demander à la M.R.C de La Jacques-Cartier d'adopter un règlement de contrôle intérimaire afin de mettre en application au niveau local le contenu du schéma d'aménagement révisé de façon à permettre l'atteinte des orientations gouvernementales en matière de gestion du territoire conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

7596 – Remplacement du photocopieur

Madame Viviers mentionne que nous avons actuellement un photocopieur qui commence à être défectueux et qui appartient à la ville. Cependant il a plus de 8 ans et n'est plus très performant surtout lorsque nous imprimons en grande quantité comme lors de la parution du journal "Le Tour du Lac". Elle a fait des vérifications auprès de Xerox et il serait plus avantageux de louer un nouveau modèle, plus performant et qui ne coûterait pratiquement pas plus cher que celui que nous avons actuellement puisqu'il serait en couleur, les copies coûteraient moins cher puisque, actuellement, nous payons 0,0195\$ la copie en noir et blanc et 0,200\$ la copie couleur

avec le petit photocopieur couleur de Denis. Le nouveau photocopieur coûterait 0,0125\$ la copie en noir et blanc et 0,100\$ la copie couleur et avec la location, les cartouches d'encre et l'entretien sont compris ce qui représente une bonne économie puisque les cartouches d'encre pour les deux imprimantes et le fax que nous avons coûtent très cher. De plus, Xerox reprendrait notre vieux photocopieur et nous accorderait un crédit de 550 \$ applicable sur les premières factures.

Il est donc proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Michel Croteau et résolu à l'unanimité de procéder au changement du photocopieur pour un photocopieur couleur de marque Xerox.

7597 – Protocole d'entente

Monsieur O'Donnell Bédard précise les modalités du protocole d'entente intervenu entre les trois municipalités et la CBJC.

7598 – Subvention

Madame Viviers a fait les démarches pour obtenir une subvention afin de refaire les tennis et aménager un terrain de soccer. Nous avons maintenant reçu une réponse du Ministère du Loisir et des Sports qui nous accorde une subvention de 15 000\$ soit la moitié des coûts estimés pour ces travaux. Dès que le camp d'été du Club Nautique sera terminé, soit vers le 20 août, nous verrons alors à faire exécuter les travaux.

7599 – Cabanons au Club Nautique

Monsieur Jacques Coulombe explique qu'il faudrait apporter des travaux d'amélioration aux cabanes du Club Nautique. Il mentionne qu'il y aurait lieu de faire un accès supplémentaire et également un accès à l'entrée électrique. Les gens du Club Nautique doivent terminer un ménage afin d'éliminer tout ce qui n'est plus utile et dès que le camp d'été sera terminé, nous pourrons voir ce qu'il y a à faire.

7600 – Revégétalisation des rives

Monsieur Jean-François Thiffault a fait une présentation de ce qu'il prévoit faire comme aménagement au Club Nautique. Les coûts seront au maximum de 4000 \$.

Il est donc proposé par Monsieur Jacques Coulombe, appuyé par Monsieur Guy Jacob et résolu à l'unanimité de procéder à la revégétalisation des rives du Club Nautique, sujet cependant à certaines modifications en terme de réduction des arbustes et de l'engazonnement. Ces travaux pourront commencer dès la fin du camp d'été afin d'éviter que les enfants piétinent les nouvelles plantations.

7601 – Entrées de la ville

Madame Viviers précise que nous devrions recevoir dans les prochains jours les deux panneaux des entrées de la ville. Il faudrait préparer et aménager les deux entrées afin de pouvoir les installer le plus rapidement possible.

7602 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h15.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire